

# Le quotidien du peuple

Organe central du PARTI COMMUNISTE REVOLUTIONNAIRE marxiste-léniniste

JEUDI 29 MARS 1979 - N° 884

Commission paritaire N° 56 942 Tél. 636.73.76.

2,00 F.

## Le «dossier laotien» présenté par la Chine à l'ONU

Chen Chu, représentant de la République populaire de Chine à l'ONU, dans une lettre adressée au président du Conseil de Sécurité, a demandé le retrait des forces vietnamiennes stationnées au Laos afin «d'éliminer la cause profonde de tension dans cette région».

Lire en page 5

## La récupération des richesses nationales par les pays producteurs de pétrole

Les 13 ministres du pétrole, membres de l'OPEP, se sont prononcés pour une hausse de 9 % du pétrole brut à compter du 1<sup>er</sup> avril. Cette hausse vise à compenser l'érosion du pouvoir d'achat de ces pays en raison de l'augmentation importante des biens d'équipements et de l'inflation.

Lire en page 8

## Prix : + 0,7 % en février

0,7 % : telle est la hausse des prix pour février selon l'indice officiel. Monory estime ce résultat «pas trop mauvais», résultat qui, en rythme annuel, fera toute fois une hausse de plus de 10 % ! Sinon plus, car Monory a averti : le prochain indice risque d'être particulièrement élevé. Les prétextes ? «Le coup dur du pétrole» et le sempiternel climat inflationniste mondial.

## Document : la répression en Tchécoslovaquie

Lire en page 6

# SIDERURGIE L'ECHEANCE DU 6 AVRIL...

Le 6 avril se tient la  
«négociation de synthèse» du groupe Usinor.  
Les sidérurgistes se mobilisent  
pour cette date

Les actions se poursuivent : l'occupation de la centrale à oxygène d'Herseange ; journées «portes ouvertes» samedi et dimanche soir à Usinor-Denain



Le 23 mars à Paris

L'avant dernière réunion entre le PDG d'Usinor et les syndicats a eu lieu mardi. Etchegaray, le PDG, y a confirmé les 5 500 licenciements à l'usine de Longwy.

L'ultime réunion aura lieu maintenant le 6 avril, une réunion à propos de laquelle peu de sidérurgistes croient qu'il va sortir quelque chose ; elle est en effet chargée de faire la «synthèse» des précédentes entrevues qui toutes ont confirmé le plan de restructuration.

A l'évidence, la poursuite et l'amplification de la lutte vont être nécessaires pour imposer des reculs au patronat. Le 6 avril, les sidérurgistes de Denain, de Longwy iront à Dunkerque où ils rencontreront leurs camarades d'Usinor. Ils auront à discuter des actions communes à entreprendre dans les semaines qui viennent.

Lire en page 8

## Epidémie de fièvre aphteuse en Basse Normandie

Une épidémie de fièvre aphteuse s'est déclenchée il y a quelques jours dans huit exploitations agricoles de Basse-Normandie dans le département du Calvados.

Depuis jeudi dernier, c'est près de 2 000 bovins, moutons et porcs qui ont été abattus, le cadavre des animaux devant être transporté dans un centre d'équarissage placé sous surveillance sanitaire. Plusieurs mesures ont dû être prises contre cette épidémie. Un premier cordon sanitaire a été mis en place autour des exploitations touchées, cordon dans lequel se trouvent les communes de Castilly, Saint-Germain-du-Tert et La Combe.

A l'intérieur de cette zone, toute entrée ou sortie d'animaux et produits agricoles notamment le lait a été interdite.

Une seconde zone interdite a été mise en place, plus large. Elle est en gros délimitée par les villes de Bayeux (Calvados), Port-en-Dessin (Calvados) et Saint-Lô dans la Manche. Dans cette seconde zone dite «d'interdiction et d'observation» toute sortie ou entrée des ovins, bovins, et caprins est interdite. La circulation, ainsi que la mise en pâture de ces animaux, est également interdite.

La dernière mesure prise est l'interdiction jusqu'à nouvel ordre de l'ensemble des marchés à bestiaux dans les départements de la Manche et du Calvados.

Les éleveurs, dont tout ou partie du troupeau est abattu, vont subir des pertes considérables. Ils seraient dans ce cas indemnisés à 100 %. Nombre d'éleveurs font toutefois savoir, que parallèlement à l'indemnisation, il serait préférable de faire preuve de plus de circonspection et de souplesse en ce qui concerne l'abattage des bêtes vaccinées. Pour l'instant, il semble difficile de connaître avec certitude l'origine de l'apparition du mal.

## Des ordinateurs français pour l'agence Tass

A la veille du voyage que Giscard devait effectuer en URSS et qui a été repoussé de trois semaines en raison semble-t-il de l'état de santé de Brejnev, la France vient d'obtenir le marché d'ordinateurs pour l'Agence Tass en raison des jeux olympiques. Carter l'avait repoussé l'été dernier pour protester contre les condamnations des dissidents soviétiques Guinzbourg et Chtcharanski. Giscard ne s'est pas embarrassé de ce genre de motif. L'Humanité non plus, qui cite cette information en dernière page de son numéro de mercredi, en rappelant la décision de Carter mais sans en évoquer le motif.

## INFORMATIONS GENERALES

A Paris  
DE NOUVELLES INITIATIVES DES LYCEENS ET COLLEGIENS

A Arago, Maurice Ravel, Claude Monet, Charlemagne, Sophie Germain, Voltaire, Elisa Lemonier, mobilisation contre la répression

Les élèves du lycée Paul Valéry se sont mobilisés contre la loi anti-casseur qui frappe directement un élève du lycée pris dans la manifestation du 23.

Hier mardi, les élèves, les profs et les parents de Gilles Desraisses avec la participation de délégués d'autres lycées, Arago, Maurice Ravel, Claude Monet, Charlemagne, Sophie Germain, Voltaire, Elisa Lemonier se sont mis d'accord

## Communiqué

Lors de la marche du 23 mars, 32 manifestants ont été arrêtés et tombent sous le coup de la loi anticasseurs qui rend responsables de tous les dégâts de la manifestation tous les participants. Ils vont être jugés par groupes de 2 ou de 3 pour tenter de les faire passer pour des commandos alors qu'ils ont été arrêtés individuellement à des lieux et heures différents.

Ils passent tous en jugement lundi 2 avril et risquent de 1 à 5 ans de prison ferme.

Le cas de Gilles Desraisses est particulièrement éloquent quant à ces manipulations.

Il a été embarqué sous les yeux d'un certain nombre de ses copains, nettement plus dignes de foi que les flics qui témoignent.

L'accusation prétend qu'il était armé : c'est faux.

Elle l'accuse de violence

à agent : c'est faux.

Elle prétend enfin qu'il était avec Le Gall\* : tous ces mensonges sont plus que grossiers.

Nous soupçonnons qu'il en est bien de même pour les autres inculpés.

Nous exigeons la libération

pour engager une mobilisation contre l'incarcération de leur camarade qui risque de 1 à 5 ans de prison ferme.

Dès mercredi, les élèves de Paul Valéry vont diffuser 6 000 tracts dans les lycées parisiens pour populariser leur lutte et faire débrayer d'autres lycées.

Ils ont aussi envoyé un communiqué à la presse que nous publions ci-dessous.

tion immédiate de tous les inculpés victimes de la même machination policière.

Nous exigeons l'abrogation de la loi anticasseurs.

Nous appelons au soutien le plus large et le plus déterminé contre cette pure machination policière.

LES ELEVES  
APPELLENT

A UNE JOURNEE  
DE SOUTIEN  
AU LYCEE  
PAUL VALERY  
LE VENDREDI 30 MARS

Comité de coordination  
du soutien aux inculpés

\* Autre inculpé de violence  
à agents. NDLR.



## Le lycée Maurice Ravel en grève

Après la manifestation du 23, où ils se sont rendus, des élèves et certains professeurs se sont mis en grève contre les pratiques de la direction qui a consisté à tenir les conseils de classe le 23. Elle en a profité pour virer des élèves.

Ceux-ci se sont mobilisés contre ces actes de répression et contre les mesures Beullac en général.

Ils présentent leurs revendications.

Liste des revendications

PETITION POUR LES REVENDICATIONS  
PROPREMENTS SPECIFIQUES  
DES ELEVES DU LYCEE-COLLEGE  
MAURICE RAVEL

- annulation des conseils de classe du 23 mars, tenus en l'absence de nombreux professeurs et délégués des élèves ;
- droit effectivement libre, d'affichage politique et social sur un ou des panneaux réservés ;
- droit de réunion effectif des élèves avec salle pour ;
- augmentation des crédits pour le foyer ;
- réintégration immédiate des élèves renvoyés ou « mis en repos ». Cessation des intimidations de l'administration ;
- droit au premier cycle de participer aux 10 %
- respect du secret professionnel par le service social et médical ;

POUR LES INTERNES

- autorisation de sorties permanentes pour les élèves majeurs ;
- sorties du mercredi facultatives pour le premier cycle ;
- suppression de la surveillance du courrier et des appels téléphoniques.

Professeurs, parents, nous vous en prions, soutenez notre action en signant cette pétition car sinon il y aura d'autres renvois et les élèves déjà menacés ne seront pas réintégrés.

## Menaces d'extradition tous azimuts

DEUX MILITANTS BASQUES MENACES  
DEVANT LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

Ce mercredi, deux militants basques, réfugiés politiques, comparaissent devant la Chambre d'accusation de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence, sur une demande d'extradition du gouvernement espagnol. Depuis le 13 mars, ils sont incarcérés à la prison des Baumettes de Marseille, où ils ont entamé une grève de la faim.

Le 30 janvier dernier en effet, parallèlement à l'arrestation de 17 militants basques et à leur assignation en résidence surveillée sur le plateau de Valensole (Alpes de Haute-Provence), le gouvernement publiait un communiqué précisant : « Le statut de réfugié politique ne peut plus être désormais accordé à des citoyens espagnols ». Le gouvernement français prétexte les « élections démocratiques » espagnoles, pour justifier cette intolérable mesure. Plusieurs réfugiés politiques étaient d'ailleurs à ce moment-là extradés vers l'Espagne ; le motif invoqué était qu'ils ne possédaient pas de titre de séjour. La visite, quelque temps auparavant, du ministre espagnol des

Affaires étrangères et le resserrement des liens entre les deux gouvernements explique sans doute cela. L'espace judiciaire européen se construit aussi au Sud. Les militants assignés à Valensole étaient cependant relaxés le 13 mars, les élections passées, sauf pour deux d'entre eux. Ceux-ci sont interpellés de nouveau, et déferés devant le procureur de Digne (04), en exécution d'un mandat d'arrêt international émis par Madrid le 20 février. Les autorités espagnoles accusent ces deux militants d'être coupables d'avoir participé à l'exécution de deux flics de San-Sebastian en septembre 1978. Ce que nient farouchement les deux réfugiés.

ve contre le statut de réfugié politique. Outre le fait que François-Poncet déclare que maintenant l'Espagne « fait désormais partie des pays à institutions démocratiques », ce qui n'est pas de son ressort ni de celui de l'Etat. Et, comme ce n'est pas à lui de décider de l'obtention ou non du statut de réfugié politique, il en limite d'autant l'extension. De fait, les deux militants basques ont le statut de l'Office français pour la protection des réfugiés politiques et apa-

trides, et c'est la première fois qu'une telle attaque a lieu contre les détenteurs d'un tel statut.

La Cour d'appel d'Aix-en-Provence, si elle décide de suivre les positions gouvernementales, pourrait en même temps dresser l'échafaud du statut de réfugié politique, ouvrage déjà entamé avec l'affaire Croissant. Le gouvernement français, a l'air décidé à mettre fin à ce statut, ou du moins à se réserver le droit d'en disposer à sa convenance...

tout. Et c'est la seule raison qui peut expliquer cette expulsion. Le gouvernement français, il est vrai, a toujours montré un certain empressement à se débarrasser de ceux qui expriment des opinions différentes des siennes, c'est la « douce France » de Giscard.

Mais la mobilisation autour des deux étudiants menacés se construit et se développe, avec notamment la création d'un comité de soutien auquel participent des enseignants, des syndicats et organisations politiques. La commission d'expulsion doit rendre son avis le 30 mars.

DEUX ETUDIANTS DE NANTERRE  
RISQUENT L'EXPULSION  
POUR « DELIT POLITIQUE »

A Nanterre, ce sont deux étudiants de nationalité égyptienne qui font l'objet d'une procédure d'expulsion. Les deux étudiants, qui sont frères, s'ils ont la nationalité égyptienne par leur père, sont également d'origine danoise, par leur mère, mais ont vécu depuis leur plus jeune âge en France ; ils s'y sentent chez eux, et de fait ne disposent pas de liens familiaux à l'étranger. Aucun acte répréhensi-

ble par la loi ne leur est reproché, leur casier judiciaire est vierge. Alors, il faut plutôt rechercher le motif de cette expulsion du côté de leurs activités sociales. Les deux étudiants menacés sont en effet militants de différentes organisations, et ont récemment manifesté avec des lycéens de Saint-Cloud, en tant qu'anciens élèves de cet établissement, où il y a eu quelques incidents. C'est

## Communiqué

Le collectif Avortement-contraception-sexualité du mouvement des femmes de la région parisienne appelle à une coordination sur l'avortement, la contraception, la sexualité, le mardi 3 avril à 19 h 30 à la faculté de Jussieu, tour 46, pour :

- discuter du stage national du mouvement des femmes qui s'est tenu le 24 et 25 février. Un bilan écrit sera disponible ;

- faire le point sur les différentes prises de position (églises catholique et protestante) ;

- faire le bilan du Congrès du planning familial, plus particulièrement sur les Assises nationales sur l'avortement et la contraception le 31 mars ;

- faire le point ensemble sur « où en sont les comités de quartiers pour des centres d'IVG » et en général l'activité des groupes sur ce terrain (permanences, initiatives...).

D'autre part le collectif propose la tenue d'un stage de formation-éducation pour fin avril, dont nous discuterons des modalités ensemble.

Collectif  
AVORTEMENT-CONTRACEPTION-SEXUALITE  
de la région parisienne  
du mouvement des femmes

UNE ATTAQUE CONTRE LE STATUT  
DE REFUGIE POLITIQUE

Cette complaisance du gouvernement français envers son collègue espagnol, est une attaque gra-

## Chantier nucléaire de Braud-Saint-Louis

## LES DELAIS DE LIVRAISON DE LA CENTRALE SONT COMPROMIS

Ouvert depuis deux ans, le chantier de la centrale nucléaire de Braud-Saint-Louis, à 80 km de Bordeaux, aura déjà connu trois grèves.

La lutte de l'an passé a laissé un souvenir important à cause de la période choisie : l'avant législative et aussi à cause de la détermination dont avaient fait preuve les grévistes. Ces grèves à répétition, en retardant la livraison de la centrale, ennuiet sérieusement la bourgeoisie.

En 1978, toutefois, il y avait un grand décalage entre les travailleurs immigrés et les ouvriers de la région. Ce sont en particulier les travailleurs magrebins qui étaient les plus combattifs. Cela s'expliquait facilement car, venant pour nombre d'entre eux d'autres chantiers de centrales nucléaires, ils étaient révoltés par les conditions de travail particulièrement mauvaises existant à Braud. De plus, les salaires y étaient 30 % moins élevés qu'ailleurs. Cette année, la lutte associe plus largement les différentes nationalités. Un responsable CFDT témoigne que la «*lutte est particulièrement combative*».

## MECONTENTEMENT GENERAL

Avant que les travailleurs de Dumez partent en lutte le 16 mars, d'autres entreprises du chantier comme Bocard avaient déjà fait un mois de grève. Pour d'autres, les patrons ont pris les devants en accordant quelques revendications.

Avant d'arrêter le travail, les gars de chez

Dumez avaient obtenu une négociation à l'occasion de laquelle le patron s'était moqué d'eux. Il leur proposait 2 francs d'augmentation sur les frais de déplacement alors qu'ils revendiquent 6 F, et 4 % sous certaines conditions alors qu'ils revendiquent 6 %. Depuis le 16, plusieurs fois les grévistes ont arrêté le travail mettant en place des piquets de grève à l'heure de l'embauche. La riposte du patron s'est faite sous forme à la fois de répression (tentative de recourir au lock-out) et sous forme de chantage : (proposition d'une prime de 20 F par jour payable fin juin pour ceux qui n'auraient aucune absence d'ici là). Ces deux faces d'une même tactique ont été rejetées avec mépris.

## RETARD DU PROGRAMME NUCLEAIRE

Cette grève à laquelle participent la CGT et la CFDT embarrasse terriblement la bourgeoisie qui n'a de cesse d'accélérer la réalisation de son programme nucléaire. Le chantier compte même en ce mo-

ment près de 2 900 travailleurs afin d'accélérer sa réalisation.

Mais quand les gars de chez Dumez arrêtent le travail, ils bloquent l'ensemble du chantier.

## UNE ACTION EFFICACE DE MASSE

Les grévistes ont trouvé une forme d'action qui fait perdre beaucoup d'argent au patronat. En décidant par exemple, la veille, de bloquer le chantier le lendemain, ils désorganisent tout le planning de livraison du béton. Un arrêt de travail d'une heure et demie par exemple perturbe le travail pendant au moins une demi-journée.

Ce genre d'action, est de nature à faire céder le patron.

François MARCHADIER



## Journée nationale d'action dans les PTT

## «Lutter, mais d'une manière efficace»

Plus de 15 jours après la grève dans les centres de la région parisienne, les postiers sont amenés à se prononcer sur la journée d'action prévue de longue date pour le 28 mars.

Celle-ci ne fait pas l'unanimité. Plus d'un n'oublie pas comment cette journée a servi à certains dirigeants syndicaux pour diviser le mouvement.

Par ailleurs, ce genre de journée d'action de 24 heures a fait la preuve, la plupart du temps, de leur totale inefficacité pour faire aboutir les revendications. Nous publions ci-dessous des extraits d'un tract intitulé : «Lutter pour gagner» et signé de la section CFDT de Paris Brune.

Pour la première fois une lutte très importante vient d'être menée sur les centres de tri de banlieue et de la DSA. Elle a apporté un démenti cinglant à ceux qui, après 1974, avaient annoncé leur intention de briser la combativité du personnel des centres de tri parisiens par la mise en place de 9 centres de tri automatiques de banlieue. L'administration ne peut plus se bercer d'illusions. Son entreprise de démantèlement des services pour casser les luttes a complètement échoué.

Pour la première fois

depuis de longs mois, l'administration qui croyait pouvoir frapper les centres de tri les uns après les autres (Pontoise, Bordeaux, Caen, Limoges, Montparnasse...) s'est vu opposer une riposte d'ampleur à son plan de restructuration puisque une vingtaine de centres de tri sont entrés à l'action sur la région parisienne, amplifiant une grève démarrée une semaine plus tôt à Trappes (...).

La section de Paris Brune maintient sa ligne d'action :

Construire un rapport d'action durable dans l'unité. C'est-à-dire préparer la grève générale illimitée sur les centres de tri au niveau national.

Cette stratégie est articulée autour de l'extension à partir de centres en lutte vers une globalisation. (...)

L'administration attaque centre par centre et joue le pourrissement. C'est pourquoi, il faut une riposte massive à la hauteur de l'attaque portée. Ces jours-ci encore, Segard multiplie les provocations et veut remettre en cause le droit de grève. Plus que jamais, il est nécessaire de lutter mais il le faut d'une manière efficace.

Malgré la lutte des centres de tri parisiens, les fédérations ont maintenu leur appel à la grève sur tous les services dans les journées d'action nationale.

Pour nous, la lutte, il fallait la mener quand nous étions en grève. Aujourd'hui à Paris Brune, l'appel à la grève apparaît comme un retrait. Nous avons montré notre volonté de lutte. Nous avons encore des camarades à gagner à la lutte.

Nous sommes prêts à repartir dans un mouvement d'ensemble si les autres centres et les différentes branches des PTT le décident (...).

La section CFDT de Paris Brune, comme elle l'a montré, n'est pas contre l'action, bien au contraire, nous la voulons unie, efficace, préparée et déterminée.

C'est pourquoi la section CFDT de Paris Brune n'appelle pas à la grève du 28 mars.

Le 25.3.1979

## PAVILLONS DE COMPLAISANCE

## Boulogne-sur-Mer : après avoir repoussé l'attaque des mercenaires LES MARINS DU GLOBAL MED DANS LEUR QUATRIEME SEMAINE DE GREVE

Depuis le 6 mars, le «Global Med», navire de 2 000 tonnes, battant pavillon libérien, est bloqué dans le port de Boulogne-sur-Mer dans le département du Pas-de-Calais. Les grévistes en lutte pour les salaires et les conditions de travail ont repoussé il y a quelques jours l'agression de mercenaires envoyés par le propriétaire du bateau.

L'équipage de ce bateau appartenant à un armateur grec, est en grève depuis le 6 mars. Les 34 marins du bateau, de nationalité indienne pour la plupart, exigent d'abord une amélioration très substantielle de leurs salaires. Et pour cause : travaillant en moyenne, tous, de 10 à 11 heures quotidiennement, ils perçoivent mensuellement en tout et pour

tout 500 francs ! Ils réclament dans un premier temps l'application des barèmes de salaire minimum fixé par la FIT (Fédération Internationale des Ouvriers du Transport, située à Londres). Ces barèmes prévoient un salaire minimum de 2 000 francs par mois. Les marins du navire Global Med, dont certains sont à bord depuis 10 mois (!) exigent en outre une

amélioration de leurs conditions de travail.

Depuis trois semaines qu'ils ont arrêté tout travail, les grévistes ont vu l'armateur grec refuser toute discussion et négociation. Loin de satisfaire les revendications exigées, il a au contraire choisi la répression.

Le dimanche 25 mars, dans la soirée, les marins du Global Med ont vu arriver sur eux, une équipe de 35 hommes à l'évidence avec de mauvaises intentions : il s'agissait d'une équipe de mercenaires venus d'Anvers (Belgique) en autocar, et accompagnés

d'un représentant de l'armateur grec, qui avait fait appel à eux. Les mercenaires tenteront de prendre d'assaut le navire et d'expulser les 35 marins. Devant la résistance des grévistes, ils n'hésiteront pas à faire usage

de grenades lacrymogènes. Ils seront toutefois à nouveau et définitivement repoussés par les membres de l'équipage.

Les grévistes, forts de ce premier succès, continuent leur mouvement jus-

qu'à la satisfaction des revendications. Ils «*retiennent*» toujours avec eux le capitaine du bateau. Les grévistes ont reçu l'appui de la fédération CFDT des Transports et de l'Équipement.

TRIBUNE LIBRE



la parole au  
Parti Communiste Révolutionnaire  
marxiste-léniniste

mercredi 4 avril à 18 h 55

# L'HOPITAL INTERCOMMUNAL DE MONTREUIL EN GREVE ADMINISTRATIVE LES SOINS SONT ASSURES, MAIS GRATUITS

■ Depuis le jeudi 22 mars, l'hôpital intercommunal de Montreuil est en grève. Sur les vitres, dans le hall des couloirs, de grands panneaux expliquent. Grève administrative, c'est-à-dire que les soins continuent à être donnés, mais sans facturation. Grève reconductible, votée à l'unanimité, avec au centre des revendications, le rétablissement de la prime de contagion et son extension à l'ensemble du personnel. De plus, les hospitaliers demandent l'augmentation des postes, le remplacement des personnels absents, l'extension de la prime de service aux auxiliaires, le maintien des avantages

Dès le 21 mars, le président du conseil d'administration expliquait qu'aucune des revendications ne relevait de la direction, et sommait les grévistes d'abandonner cette forme d'action. Suivirent deux lettres de la direction aux organisations syndicales, qui ne manquent pas de sel :

« Quand il s'agit de défendre l'emploi, de protester contre la politique de santé et contre la limitation des effectifs, nous ne pouvons que souhaiter la satisfaction de ces revendications.

Par contre, quand il est question de bloquer le fonctionnement de l'hôpital, avec toutes les conséquences que cela représente pour les malades, et de mettre en péril les finances de l'établissement par des consignes qui interdisent toute recette, aucun responsable ne saurait accepter de telles mesures.

Nous travaillons tous pour assurer un bon fonc-

tionnement des Etablissements de Soins Publics qui appartiennent à la nation et qui sont financés par les cotisations des travailleurs à la Sécurité sociale. Il est regrettable de constater que périodiquement nos efforts sont annulés par des actions inefficaces dans le cadre de la législation actuelle.

Nous vous rappelons que les dépenses sont assurées par l'entrée des recettes qui, à 70 % sont affectées au paiement du personnel.

Par ailleurs, l'agitation permanente pour obtenir des avantages qui ont la faveur du conseil d'administration, mais qui nécessitent l'accord des autorités de tutelle et du ministère de la Santé, aboutit à décourager les clients potentiels de l'Hôpital Public, qui trouvent là une raison supplémentaire pour se diriger vers les cliniques.

Ces consignes de grève édictées par vos organisa-

acquisitions. Ce qui est à l'origine de cette colère, c'est précisément la remise en cause par le ministère d'un certain nombre d'avantages acquis à Montreuil au cours de nombreuses luttes... L'hôpital intercommunal de Montreuil, c'est un centre combatif, puisque c'est déjà d'ici qu'avait démarré en 1975 la fameuse lutte pour les 13 heures en région parisienne, lutte qui avait, à l'époque, été victorieuse. Rien d'étonnant si dans le cadre des mesures Veil d'austérité dans les services de santé, le ministère s'attaque au personnel d'un hôpital où les luttes ont arraché quelques acquis...

tions et notamment la gratuité des soins et le refus de facturer, sont totalement illégaux et le retard apporté au recouvrement des produits hospitaliers peut avoir de telles réper-

cussions sur la trésorerie que je ne puis garantir le règlement des dépenses de fonctionnement à compter du 1<sup>er</sup> avril 1979.

Il est indiqué que cette prise de position ne con-

cerne pas le fait de la grève, mais seulement le refus d'encaisser les recettes».

La deuxième lettre est du même genre. Elle demande par ailleurs qu'on communique chaque jour à la direction le nombre exact de grévistes, et interdit « d'apposer dans les services des affiches relatives à la gratuité des soins ».

Devant cette grève efficace, qui ne se contente plus des délégations et autres pétitions inoffensives, la direction utilise donc tous les arguments : dé-

fense du service public, sécurité des malades...

Dans une municipalité PCF (représentée d'ailleurs au Conseil d'administration), c'est sans doute de bon ton... Pourtant les soins continuent à être donnés, comme en attestent les très nombreux malades qui viennent en consultation, y compris au moment même de la très rapide assemblée générale... Ce qui n'est pas sans susciter l'émoi du directeur : le hall est plein de grévistes, qui réaffirment d'ailleurs ce mardi après-midi leur volonté de poursuivre la lutte, par un vote à bulletins secrets...

Aujourd'hui, donc, sur l'hôpital, la lutte se poursuit. Un début de coordination est mis en place depuis lundi, avec les autres hôpitaux de la Seine-Saint-Denis qui se sont engagés à entrer dans l'action immédiatement, chaque jour, sous des formes décidées dans chaque centre.

Mardi matin, le conseil d'administration acceptait enfin de recevoir les syndicats : une entrevue serait possible d'ici peu avec le ministère. Pour l'instant, la polarisation de l'action commence juste, avec une pétition bien accueillie par les malades.

Monique CHERAN



## TOUS UNIS AUTOUR DES SIDERURGISTES !

### Communiqué du Bureau Politique du PCML

En venant manifester à Paris, le 23 mars, des milliers de travailleurs du Nord et de la Lorraine ont affirmé une nouvelle fois leur refus des licenciements dans la sidérurgie. De très nombreux travailleurs parisiens leur ont apporté le témoignage de leur solidarité. La marche sur Paris a donc exprimé l'opposition massive des travailleurs à la politique de licenciements du patronat et du gouvernement.

#### ET MAINTENANT ?

Rien n'est réglé. En dépit des manifestations de masse qui ont rassemblé, à plusieurs reprises au cours de ces derniers mois, des dizaines de milliers de travailleurs dans le Nord et en Lorraine, en dépit des actions qui ont eu lieu tout au long de ces dernières semaines, patronat et gouvernement maintiennent les licenciements dans la sidérurgie. Au cours des discussions de ces dernières semaines, les porte-parole du patronat ont réaffirmé le maintien des licenciements.

Barre, de son côté, a déclaré que le plan de licenciements serait maintenu. Il n'y a donc rien à attendre des discussions en cours.

Gouvernement et patronat sont bien décidés à ne pas céder. Leur seul but est de gagner du temps, de faire trainer les choses pour faire tomber les licenciements dans le courant de l'été. Voici maintenant trois mois qui se sont écoulés depuis l'annonce des licenciements. Le temps presse de plus en plus ! C'est dans les deux mois qui viennent que tout va se jouer.

Tandis que les licenciements sont maintenus, le patronat continue à réaliser des profits dans les entreprises. Il a l'intention de tirer le maximum des sidérurgistes avant de les jeter à la rue. A Longwy, il y a actuellement une production importante dans les usines ; à Sollac, où il y a 1 700 licenciements, en janvier-février la production a été de 8 % supérieure par rapport à la même période de l'année précédente.

#### FRAPPER AUX PROFITS ! DEVELOPPER L'ACTION DANS LES USINES !

Devant cette situation, l'idée se développe qu'il faut maintenant frapper à la production dans les usines. Différentes initiatives se sont engagées dernièrement, en ce sens. Le PCML estime que c'est là la bonne voie. Le moment est venu de frapper le patronat aux profits, de développer l'action dans les usines sidérurgiques.

Le PCML apporte son appui aux militants syndicaux de la sidérurgie qui s'engagent aujourd'hui dans l'action pour mobiliser les milliers de travailleurs de leurs entreprises afin de bloquer la production, c'est-à-dire tarir la source des profits patronaux. Le développement de l'action dans les entreprises est à l'ordre du jour.

#### DENAIN, LONGWY, DUNKERQUE : SOLIDARITE !

Frapper le patronat aux profits, cela signifie, aujourd'hui plus que jamais, réaliser l'unité d'action des sidérurgistes menacés par les licenciements avec ceux des usines qui tournent à fond, en particulier Dunkerque et Fos. C'est là aussi une idée qui se développe.

Le PCML considère comme positive toute initiative qui peut, aujourd'hui, contribuer à faciliter cette unité. L'attaque patronale est l'affaire de tous les sidérurgistes. Une défaite des sidérurgistes face aux licenciements se solderait par une aggravation des conditions de travail à Dunkerque et à Fos. Il faut aujourd'hui unir la lutte contre les licenciements à la lutte pour les conditions de travail et les salaires. L'unité est vitale pour faire reculer le patronat et le gouvernement.

Le combat actuel des sidérurgistes concerne l'avenir de l'ensemble de la classe ouvrière. De très nombreux travailleurs ont les yeux tournés vers eux. Si le patronat et le gouvernement devaient gagner sans se

heurter à une vigoureuse résistance, ils se sentiraient plus forts dans leur attaque contre tous les travailleurs. C'est pourquoi le PCML estime nécessaire que toute la classe ouvrière resserre les rangs autour des sidérurgistes et leur apporte sa solidarité, sous des formes multiples. Dans les organisations syndicales où ils sont présents, les militants du PCML auront pour souci dans les semaines qui viennent d'agir en faveur de la solidarité la plus vaste avec le combat des sidérurgistes.

Afin de contribuer au développement de la solidarité avec les sidérurgistes, le Bureau politique du PCML a

décidé la tenue de trois rassemblements de solidarité : le 29 avril à Dunkerque ; le 30 avril à Denain ; à la mi-mai en Lorraine. Ces rassemblements de portée nationale seront l'occasion pour les militants ouvriers du PCML, pour les travailleurs en lutte de diverses régions d'apporter le témoignage de leur solidarité avec les sidérurgistes. Ils seront l'occasion de rencontres et discussions, d'échanges d'expériences entre les travailleurs de branches et de régions diverses.

Le Bureau politique du PCML le 26 mars 1979

Le Quotidien du Peuple  
Adresse Postale BP225 75 324 Cédex 19  
Crédit Lyonnais Agence ZU 470 Compte N°668 J  
CCPN°23 132 48 F - Paris  
Directeur de Publication : Y. Chevet  
Imprimé par IPCC - Paris Distribué par les NMPP  
Commission Paritaire : 56 942

# LA CONFERENCE DE BAGDAD DECIDERA DES SANCTIONS A APPLIQUER CONTRE L'EGYPTE

■ Manifestations et grèves générales de protestation ont accueilli en Cisjordanie, à Gaza et dans l'ensemble des pays arabes, l'annonce de la signature de la paix séparée entre Israël et l'Égypte. «Les femmes palestiniennes» qui regroupent diverses associations féminines arabes en Palestine occupée ont manifesté dans la mosquée El Aqsa à Jérusalem. A Tripoli un meeting a appelé à la riposte «aux intrigues de l'impérialisme et de la réaction». A Koweït des milliers d'étudiants ont participé à une marche de protestation.

En Cisjordanie la grève générale a été massivement suivie, les magasins et les établissements scolaires sont restés fermés toute la journée de mardi.

Le ministre syrien des Affaires Etrangères s'est prononcé pour un boycott économique de l'Égypte et pour son exclusion de la Ligue arabe, conformément aux mesures décidées par le précédent sommet de Bagdad en novembre dernier ; la réunion des pays arabes qui s'est ouverte mardi à Bagdad devra décider l'application de ces mesures de rétorsion contre l'Égypte.



Mardi, à Damas, manifestation contre l'accord Sadate - Begin

«Les dangers et les défis actuels dictent à la nation arabe de nouvelles responsabilités et lui imposent le devoir de renforcer sa solidarité et sa lutte ainsi que la nécessité pour elle d'orienter ses efforts vers les objectifs qu'elle s'est assignés» ainsi se prononçait le 2<sup>e</sup> sommet arabe du Front de la Fermeté. Le sommet de Bagdad, en novembre dernier, devait confirmer cette prise de position et adopter une série de décisions ayant trait à la capitulation de Sadate.

Les ministres des Affaires Etrangères des pays arabes réunis à nouveau à Bagdad depuis mardi de-

ront se prononcer sur la désignation d'une nouvelle capitale qui abritera le siège de la Ligue arabe et prononcer l'exclusion de l'Égypte de la Ligue, selon une de ses règles qui stipule que tout pays arabe qui négocie avec l'ennemi sioniste s'exclut de lui-même de la Ligue.

Les ministres de l'Économie devront décider des sanctions politiques et économiques à prendre contre le régime égyptien auquel en outre devrait être suspendue toute aide économique et financière. Un boycott pétrolier pourrait être appliqué à l'Égypte afin de l'empêcher de

vendre le pétrole du Sinaï à Israël.

«Toute personne ou entreprise égyptienne qui traitera avec Israël sera d'autre part soumise aux mêmes règles de boycottage déjà appliquées à Israël» a déclaré le ministre syrien des Affaires Etrangères. Pour sa part le représentant de l'OLP à Paris, Ibrahim Souss, interrogé sur les décisions qui pourraient être prises à Bagdad, s'est montré convaincu que les 20 Etats arabes réunis adopteront «un minimum de coordination pour contrer les accords Sadate-Begin».

Frank ROUSSEL

## ● La Chine présente à l'ONU le «dossier laotien»

Une lettre du représentant de la République populaire de Chine à l'ONU a été adressée lundi au président du Conseil de sécurité. Chen Chu indique notamment qu'un retrait des forces vietnamiennes stationnées au Laos permettrait «d'éliminer la cause profonde de la tension dans cette région et servira les intérêts de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Asie du Sud-Est, en Asie et dans le monde». De plus la Chine dénonce la tension croissante et les provocations à sa frontière avec le Laos.

Par ailleurs, le gouvernement chinois qui avait proposé la date du 28 mars pour l'ouverture de négociations avec le Vietnam estime actuellement que c'est «impossible dans un proche avenir» en raison de la poursuite des provocations vietnamiennes.

## ● Paris : attentat contre un restaurant universitaire israélite

Mardi, vers 12 h 20, dans un foyer d'étudiants juifs, une explosion due à un engin, a blessé une trentaine de personnes : 22 ont été hospitalisées dont 3 gravement atteintes.

Ibrahim Souss, chef de la délégation de l'OLP en France, a en son nom personnel et au nom de l'OLP «condamné avec la plus grande vigueur le crime odieux commis contre le foyer israélite à Paris». Le bureau de l'OLP a précisé qu'il s'agissait d'une «action antisémite qui ne peut qu'être l'œuvre d'éléments antisémites qui veulent exploiter la conjoncture actuelle du Proche-Orient (...). Un tel acte demain sera commis avec les mêmes intentions contre un foyer arabe».

Vers 14 heures, cet attentat était revendiqué, par un coup de téléphone à l'AFP, par un très mystérieux «Collectif autonome d'intervention contre la présence sioniste en France et contre le traité de paix». Le terme «autonome» étant de plus en plus utilisé par n'importe qui et n'importe comment ceci ne fournit pas une signature plausible.

On apprenait mercredi matin que cet attentat était revendiqué à Beyrouth par une non moins mystérieuse «organisation» s'intitulant «Les aigles de la révolution».

# Chine - Vietnam UN DOCUMENT DE JUIN 1977 REVELE PAR LA PRESSE CHINOISE

■ Pour éclairer la dégradation des rapports entre la Chine et le Vietnam ces dernières années, la presse chinoise vient de publier un document datant du 10 juin 1977. Il s'agit d'une déclaration faite alors par le Vice-premier ministre chinois Li Xiannian au cours d'un entretien avec le Premier ministre vietnamien Pham Van Dong, en visite à Beijing. Dans la première partie, que nous avons publiée, Li Xiannian traitait un certain nombre de déclarations hostiles à la Chine faites par des dirigeants vietnamiens dès 1973. Il rappelait également, au sujet des problèmes frontaliers, que jusqu'en 1974, ces problèmes n'existaient pas et que c'est à partir de cette année que Hanoï avait commencé à envenimer la situation.

Dans les extraits que nous publions aujourd'hui, le Vice-premier ministre chinois, un an avant l'expulsion massive des Chinois du Vietnam, mettait en cause le changement de politique de Hanoï à leur égard. Li Xiannian rappelle l'accord passé en 1955 entre les deux pays, visant à ce que les Chinois du Vietnam puissent devenir des citoyens vietnamiens «progressivement, par un travail de persuasion et d'éducation... sur la base du libre consentement». Cependant, poursuit le Vice-premier ministre chinois, cette situation s'est brusquement dégradée :

Après la libération du Sud-Vietnam, la partie vietnamienne, au mépris de la volonté des ressortissants chinois, a usé de moyens de contrainte pour naturaliser vietnamiens tous les Chinois résidant au Sud-Vietnam et pris, à l'égard de ceux qui gardent la nationalité chinoise, des mesures, telles que celles visant à les frapper d'impôts et taxes exorbitants et à leur interdire de vivre comme toujours au Vietnam. Cela va à l'encontre des pratiques habituelles des deux États, consistant à se consulter et à coopérer entre eux et enfreint l'accord convenu entre nos deux partis sur la naturalisation progressive des ressortissants chinois par suite d'un travail de persuasion et d'éduca-

tion. Comme vous le savez, le régime fantoche de Ngo Dinh Diem a forcé en 1956 les ressortissants chinois à adopter la nationalité vietnamienne et, en 1957, la commission des affaires des Chinois d'outre-mer de la République populaire de Chine a publié une déclaration, élevant à ce sujet une protestation véhémente. Tout État a le devoir de protéger les droits et intérêts légitimes de ses ressortissants résidant à l'étranger. Maintenant, vous prenez unilatéralement, sans nous consulter, des mesures forçant les ressortissants chinois à adopter la nationalité vietnamienne, ce qui nous met dans une situation difficile sur le plan politique».

Le Vice-premier ministre chinois reproche également à Hanoï de mener une campagne antichinoise en faisant appel à des précédents historiques.

«Les camarades vietnamiens ont non seulement utilisé des problèmes actuels, mais aussi profité de problèmes historiques pour porter atteinte à l'amitié sino-vietnamienne. Depuis de nombreuses années la partie vietnamienne, par recours à divers moyens tels que journaux, revues, films

et pièces théâtrales, a fait sans relâche une propagande tapageuse appelant à combattre la soi-disant «agression venue du Nord». Tablant sur la tactique qui consiste à évoquer le passé pour faire allusion au présent, elle a attisé chez les masses populaires les sentiments d'hostilité à la Chine, ce qui a produit une très mauvaise influence. Tous ceux qui s'attachent sincèrement à l'amitié sino-vietnamienne en sont inquiets, tandis que les gens mal intentionnés dans le monde s'en réjouissent et en profitent pour provoquer la dissension. L'agence Tass par exemple, en exploitant votre propagande, sème la discorde et encourage la campagne antichinoise. Nous n'avons jamais caché que des dynasties féodales de Chine avaient agressé le Vietnam, et nous avons toujours condamné cette agression. Notre Premier ministre Zhou Enlai est allé lui-même au temple des deux sœurs Trung à Hanoï pour rendre hommage à ces deux héroïnes vietnamiennes qui avaient résisté à l'agression de la dynastie des Han. Cependant, vous n'ignorez pas que l'agression de dynasties féodales de Chine contre le Vietnam avait eu lieu à une époque où le

peuple chinois était dépourvu de pouvoir, et qu'il subissait lui aussi la répression et la persécution cruelles de la part des dominateurs féodaux chinois. Le parti communiste chinois, le gouvernement de la République populaire de Chine et le peuple chinois n'assument aucune responsabilité à cet égard».

Au sujet des problèmes surgis dans la coopération entre la Chine et le Vietnam, Li Xiannian déclare :

«A propos de l'aide et de l'assistance, le Premier ministre Pham Van Dong nous a fait parvenir une liste contenue dans une lettre datée du 15 novembre dernier; nous n'avons pas pu donner satisfaction à vos demandes. Mandaté par le comité central du parti communiste chinois et le gouvernement de Chine, j'en ai parlé, le 24 février dernier, avec le Vice-Ministre Nguyen Tranh. Je lui ai expliqué ceci : les activités de perturbation et de sabotage entreprises par la clique antiparti des Quatre, de même que les graves calamités naturelles survenues au cours de l'année passée ont causé de nombreuses difficultés à notre économie nationale ; d'autre part, en ce qui concerne

l'aide déjà promise par la Chine au Vietnam, il reste encore un montant de plus de deux milliards de yuans (renminbi) à affecter et une centaine de projets de construction complets à réaliser ; et à l'avenir, il nous faut encore déployer pendant une certaine période, de gros efforts pour pouvoir accomplir ces tâches. C'est pourquoi la Chine n'est vraiment pas en mesure de fournir une nouvelle aide aux camarades vietnamiens. J'ai prié le Vice-ministre Nguyen Tranh de faire part de tout cela au Premier ministre Pham Van Dong. Le 17 mars 1977, il nous a transmis la réponse du Premier ministre Pham Van Dong, dans laquelle ce dernier a exprimé sa compréhension à cet égard».

Le Vice-premier ministre chinois concluait sa déclaration à Pham Van Dong en disant :

«Nous devons rester fidèles à la volonté du président Mao Zedong et du président Ho Chi Minh, nous efforcer, comme par le passé, de préserver et de resserrer notre amitié et notre unité traditionnelles et veiller à ce que rien de perturbateur ne vienne les affaiblir et les saper».

FIN

DOCUMENT

# TCHÉCOSLOVAQUIE : LES MOINDRES FORMES D'OPPOSITION SEVEREMENT REPRIMEES

Transmis par le «comité pour la défense des injustement emprisonnés»

Le procès de Jiri Chmel, technicien, signataire de la Charte, a eu lieu le 20 décembre 1978. Il a été condamné à 18 mois de prison sans sursis pour avoir signé la Charte et avoir donné cette possibilité à d'autres personnes. Le pourvoi en appel rédigé par Josef Danisz (actuellement rayé du bureau et licencié à partir du 1<sup>er</sup> juin par le bureau des avocats pour avoir défendu Jaroslav Sabata, porte-parole de la Charte) faisait ressortir le non-respect de la légalité lors de l'inculpa-

tion. Pour le président du tribunal ceci n'est qu'un détail puisqu'il a déclaré «qu'il s'est écoulé assez de temps depuis 1968 pour que J. Chmel puisse se convaincre de la rectitude de la gestion de l'Etat par les dirigeants actuels».

L. Holan et P. Kana ont été respectivement condamnés à 7 et 6 mois de prison pour avoir chanté «Malheureux ce pays de Svoboda» et «Rentre chez toi Ivan».

## 18 mois de prison pour «délit» d'opinion

Le 16 décembre 1978, le tribunal d'arrondissement d'Usti nad Labem a rejeté le pourvoi en appel de Jiri Chmel contre la sentence du tribunal de district de Most, par lequel ce technicien de 24 ans a été jugé coupable de crime de subversion (par. 100 du Code pénal) et a été condamné à 18 mois de privation de liberté sans sursis, à exécuter parmi les délinquants primaires. J. Chmel est incarcéré depuis le 20 juillet 1978. Il est connu (cf. Communication N° 49) que le Tribunal de district de Most a condamné J. Chmel uniquement pour le fait d'avoir rendu possible à plusieurs personnes de

signer la Charte 1977 en janvier de la même année...

...Lors de l'instruction principale les 20 et 25 octobre 1978, tous les cinq témoins à charge sont revenus sur leurs dépositions faites lors de l'enquête préliminaire et de l'instruction préparatoire. Ils ont déclaré que ces dépositions ont été obtenues par la contrainte ou construites de toutes pièces par les enquêteurs. Trois de ces témoins, Josef Hegr, Ivana Holotova et Josef Klier ont été arrêtés directement dans la salle d'audience et écroués. Selon nos informations ils sont toujours détenus et accusés de l'infraction de faux

témoignage. Au long de l'instruction principale il apparut que certains témoins ont été entendus par les enquêteurs avant même que la poursuite ne commence, contrairement à la loi. Un témoin a été entendu par un enquêteur de la police de sûreté au moment même où l'affaire était déjà transmise aux autorités judiciaires qui, seules, avaient le droit de l'entendre. La Cour du tribunal de district à Most, présidée par Drahoslav Matecha, a passé outre ces irrégularités, sans remarquer. Le président du Tribunal privat au long de l'instruction principale la défense de ses droits et a violé toute une

série de principes de procédure élémentaires. La sentence prononcée n'est étayée sur aucune preuve solide de l'activité coupable. Même dans les conditions régnant en Tchécoslovaquie cela était si grave qu'interjeter un appel était raisonnable. Le pourvoi en appel, rédigé par Josef Danisz dr. iur. pour son client J. Chmel reprochait surtout les manquements multiples au principe de la légalité et cela en première instance lors de l'instruction principale. Le défenseur concluait à la cassation et au renvoi de l'affaire à une autre cour de première instance pour une nouvelle instruction. J. Chmel a complété ce Mémoire et a ajouté qu'il n'a signé lui-même la Charte 77 que 6 mois après janvier 1977, alors qu'il aurait dû commettre l'infraction d'émeute selon l'acte d'accusation en permettant aux autres personnes de signer la Charte 77 dans son propre appartement. La représentante du ministère public a soutenu la sentence entreprise.

Après avoir délibéré, le tribunal a, par ses considérants, rejeté l'appel de J. Chmel comme non fondé ; ainsi la sentence du Tribunal de district de Most a acquis la force exécutoire. En motivant oralement cette décision, le président du Tribunal a déclaré qu'il s'est écoulé assez de temps depuis 1968 pour que J. Chmel puisse se convaincre de la rectitude de la gestion de l'Etat par les dirigeants actuels.

Les éléments subjectifs de l'infraction sont réalisés, d'après le juge Kugl, par le fait que J. Chmel ait adhéré à la Charte 77 qui est un pamphlet hostile à l'Etat et une ingérence dans nos affaires. Le juge déclara l'isolation de J. Chmel aura sur lui un

Communication n° 61

effet éducatif.

Après ces considérants illustrant l'application concrète du droit pénal en Tchécoslovaquie, le Tribunal se pencha sur les éléments objectifs de l'infraction, il les considère comme secondaires puisque d'après lui, il n'est pas important que la Charte 77 ait été lue dans l'appartement de Chmel, qu'elle y circulait en copies ou qu'elle y était signée. Ces détails ne changent rien en fait que J. Chmel a adhéré à la Charte 77 et qu'il faisait connaître ses convictions aux autres...

... Au moment de l'ouverture de l'audience, le bâtiment du tribunal a été entouré et rempli par les membres de la Sûreté de l'Etat et de la gendarmerie, accompagnés des chiens. Les amis de J. Chmel ne pouvaient pas entrer dans le Palais.

Seule l'épouse de J. Chmel et Vaclav Havel, le porte-parole de la Charte 77 et ami de J. Chmel, ont été admis dans la salle. Pendant l'audience publique le Président du tribunal a fouillé le sac et la serviette de Mme Chmel et de Vaclav Havel, nonobstant l'absence d'autorisation.

Le cas de J. Chmel est le reflet typique de la situation en Bohême du Nord où les agents du pouvoir se manifestent de façon très brutale ces dernières années, même avec une devise : «Nous ne sommes pas comme ces couilles molles de Prague». Ainsi, ils s'attaquent aux défenseurs des droits de l'Homme, aux amateurs de culture non conformiste et aux citoyens hors-rangée. La sanction contre J. Chmel est aussi l'attaque d'un groupe de jeunes signataires de la Charte qui ont décidé de restaurer une maison à Nova Viska en lieu de Misto et d'y vivre en commun.

... Le droit pénal ainsi compris et interprété permettrait de poursuivre quiconque devenu, peu importe pourquoi, encombrant. Les représentants suprêmes du pays déclarent que les citoyens ne sont condamnés que pour les infractions, mais jamais pour les opinions et prises de positions. Le juge Kugl pense différemment s'il a apprécié les opinions de J. Chmel comme la base suffisante pour la condamnation et a considéré tous les éléments constitutifs comme détails peu importants. Ceux qui, de par la Constitution, ont le devoir de le surveiller devraient de toute urgence redresser le tort commis sur J. Chmel. Tous ceux qui sont soucieux de la légalité, la justice et l'existence humaine digne, devraient joindre leurs efforts.

Communication n° 62

fractions prévues au par. 102-104 du Code pénal. Mais en pratique il est courant, hélas, que les tribunaux qualifient d'infraction à ces dispositions du Code pénal non seulement la «déconsidération» d'une institution ou de son représentant (par exemple une anecdote politique, une chanson ou un dessin) mais aussi l'expression critique quelconque à leur égard. Cette manière de procéder n'a pas de base dans la loi et est en contradiction flagrante avec les lois suprêmes — la constitution de la République et les pactes internationaux relatifs à la protection des Droits de l'Homme et garantissant la liberté d'expression et d'opinion.

20 décembre 1978

Le Comité pour la défense des injustement persécutés

9 décembre 1978

Le comité pour la défense des injustement persécutés



Une conférence de presse donnée par la Charte 77

## 7 et 6 mois de prison pour avoir chanté deux chansons

Le 17 novembre 1978 se déroula devant le Tribunal de district de Sumpark sous la présidence du juge Hasala l'instruction principale de la cause pénale de Ladislav Holan et Petr Kana. Ils étaient reconnus coupables de l'infraction de «Calomnie de la république et de son représentant» (par. 102 du Code pénal) et de «Calomnie d'un Etat du bloc socialiste et de son représentant», (par. 104 du Code pénal). Les deux ont été condamnés à des peines privatives de liberté sans sursis ; L. Holan à 7 mois et P. Kana à 6 mois. Du 27 juillet 1978 à 25 août 1978 ils étaient tous deux en détention ; à présent ils sont relâchés et le jugement n'est pas encore exécutoire.

Ces deux sportifs — alpinistes — auraient dû commettre ces infractions en chantant «les chansons anti-socialistes» dans le restaurant de Bedrichov et dans le refuge de montagne

Rabstejn ; entre autres «Malheureux ce pays de Svoboda» et «Rentre chez toi Ivan». Les éléments constitutifs des infractions mentionnées ont été, d'après le tribunal, réalisés par le chant des chansons. Les peines prononcées sont extrêmement sévères. Les deux inculpés ont été poursuivis administrativement — exclus des organisations publiques et menacés de perte d'emploi. L. Holan est électricien et P. Kana est fonctionnaire postal.

Etant donné qu'en Tchécoslovaquie un nombre élevé de personnes est condamné pour les mêmes infractions chaque année le Comité estime nécessaire d'exposer une brève analyse des deux dispositions pénales et de leur application.

C'est surtout le par. 104 du Code pénal qui contient la notion problématique de l'Etat appartenant au «bloc socialiste» qui est contraire à l'exigence de la sécu-

rité juridique ; par exemple les auteurs actuels des articles contre la Chine pourraient être poursuivis s'ils s'exprimaient ainsi à propos des dirigeants soviétiques ou si les relations sino-soviétiques venaient à s'améliorer. En plus, les éléments constitutifs des infractions sont selon le texte de la loi définis par la notion «calomnier», signifiant couramment «offenser particulièrement grossièrement et vulgairement, diffamer». Le législateur entendait employer le mot «calomnier» dans ce sens également, cela est manifeste à la lecture de l'article 103 du Code pénal qui en plus de la protection des représentants de la république contre la calomnie protège seul le président contre la «déconsidération». Donc, simple «décolonisation» de l'Etat ou de ses représentants à l'exception du président ne remplit pas les éléments constitutifs des infractions.



## VIE ET HABITAT, TERRAINS DE LUTTES

# Ne plus travailler dans des tours

Entretien avec  
un délégué  
CFDT de la  
tour Neptune  
à La  
Défense



**Le 23 mars dernier d'Ornano a annoncé la construction de 100 000 m<sup>2</sup> de bureaux à La Défense pour y faire travailler huit mille personnes de différents ministères. Les sections syndicales des ministères concernés se sont immédiatement déclarées opposées à ce déménagement dans des tours de bureaux climatisées.**

**De nombreux travailleurs ont déjà lutté contre les mauvaises conditions de travail liées aux tours de bureaux. Certains ont obtenu une victoire comme à la RATP où la construction d'une tour a été stoppée, ou comme les employés de la société Dassault qui ont refusé d'aller à La Défense. D'autres, déjà installés dans une tour, ont permis par leurs luttes de faire avancer la prise de conscience des autres travailleurs sur ce sujet.**

**C'est qu'à travers la lutte contre les tours de bureaux, c'est toute la lutte contre l'organisation de l'espace au service du profit qui est en jeu.**

► **Quels problèmes se sont posés aux travailleurs après l'installation dans la tour ?**

Notre société occupe tout un étage depuis début 1977. Dès le début, nous avons dû mener des bagarres contre les mauvaises conditions de travail. Mais l'intervention syndicale est difficile peut-être plus qu'avant dans les tours.

Il faut bien voir que les problèmes étaient nouveaux, à l'époque ; et on était désarmé devant l'architecture et les techniques des tours. Par exemple, la climatisation : les conséquences n'apparaissent pas tout de suite et sont difficiles à déterminer ; sensation de fatigue, mal à la tête, baisse de la vue, etc. Beaucoup de ceux qui portaient des verres de contact ont été obligés de se remettre aux lunettes à cause de la sécheresse de l'air.

On ne peut plus contrôler la température de son bureau. Des spécialistes ont calculé la température idéale pour travailler et la climatisation est réglée en fonction de ça. Mais comme on est dans des bureaux sans cloisonnement intérieur (bureaux dits paysagers), la face Sud est toujours trop chaude (33° quelques fois) et la face Nord toujours trop froide. Comme les fenêtres ne s'ouvrent pas, on ne peut rien y faire. On a toujours l'impression d'étouffer, d'être dans une cage. Qu'il fasse chaud ou froid ou humide dehors, on ne se rend compte de rien.

Dans notre tour, on s'est aussi battu contre l'éclairage au néon ; tout le monde s'en plaint. Au bout d'un an de demande d'éclairage individuel et de réponses du type « impossibilité technique, ça joue sur la climatisation », la direction de notre boîte a accepté de voir avec la direction générale de la tour (la GFF), la possibilité de changer les néons. Nous on en neutralisait un sur deux pour baisser la

luminosité. Au bout de plus d'un an on a enfin obtenu de nouveaux néons. Ce n'est pas l'idéal mais c'est moins mal.

Les esprits ont bien évolué sur ces questions ; un des arguments de la direction pour pousser à la restructuration c'est « vous allez voir, à tel ou tel endroit c'est loin, mais il n'y a pas d'air conditionné et les fenêtres s'ouvrent ». C'est un état d'esprit qui devient général.

► **L'installation dans une tour est présentée comme une possibilité d'être plus libre dans son travail. Avec les horaires variables par exemple. Qu'en pensez-vous ?**

Les horaires variables, ça correspond à certaines revendications des travailleurs ; ne plus subir le contrôle du petit chef, pouvoir organiser ses heures comme on en a envie, par exemple. Alors beaucoup de gens sont favorables.

D'un autre côté, c'est souvent pour la direction une manière de rentabiliser encore plus le temps de travail, et de contrôler plus insidieusement. Avant, par exemple, on pouvait imposer d'aller voir le médecin ou d'aller à la banque pendant les heures de boulot. Maintenant, la direction nous dit allez-y, et on est obligé de récupérer les heures ! Ça reporte sur les travailleurs les problèmes de transports : si un train est en retard, la direction s'en fout, nous on rattrapera les heures. On s'aperçoit qu'une fois un horaire choisi, les gens ne changent plus tellement. De toute façon les horaires de train, de l'école, etc., ne sont pas tellement variables et de toute façon il faut faire ses huit heures. Alors ça limite le choix. De toute façon avec les trains, les tours, les horaires variables c'est obligé, c'est une manière d'étaier les départs et les arrivées. On ne peut pas prendre tous l'ascenseur en même temps. Déjà avec ce système on a dix minutes d'attente le matin. Pour nous, le métro ça commence à notre étage.

Maintenant, tout le monde pense à faire ses heures et à partir le plus vite possible. Cette histoire d'horaires variables — ça isole les travailleurs ; chacun a des horaires différents, c'est très difficile de se rencontrer, ce n'est pas en se regardant deux minutes dans l'ascenseur qu'on pourrait se connaître. Dans notre section syndicale, on a pallié à ça en se réunissant entre 12 heures et 13 heures, et encore il faut rattraper les heures.

► **Comment sont traités les problèmes de sécurité dans la tour ?**

On n'a jamais eu confiance dans les normes de sécurité qu'on nous présentait. Maintenant, on s'aperçoit d'un certain nombre de défauts... Par exemple toutes les canalisations d'arrivée d'eau incendie ont cassé à l'avant-dernier étage pendant le week-end. C'est le lundi matin qu'on s'en est aperçu. On a déplacé tout le monde sur un côté de la tour et on a travaillé avec des poubelles au milieu pour recueillir l'eau d'infiltration.

On s'aperçoit que les règlements sont respectés, mais on n'est sûr de rien quant à leur efficacité.

Par exemple, quand il y a eu la panne d'électricité, le groupe électrogène devait se brancher 30 secondes après. On s'est aperçu qu'il ne se branchait qu'au bout de trois minutes. On a demandé des explications... aucune réponse. La dernière fois, on a fait un exercice incendie, et on s'est aperçu que les tuyaux étaient trop courts et n'allaient pas dans tous les bureaux. On s'en aperçoit seulement maintenant. Remarque, les exercices incendie ne sont souvent que des exercices d'évacuation pour quatre étages. On a demandé un exercice d'évacuation total : ça nous a été refusé.

La GFF, propriétaire de la tour, cherche à se débarrasser du problème de la sécurité sur les sociétés locataires de la tour, et ils se renvoient la balle. Ce sont les travailleurs qui en font les frais.

Les copains pompiers constatent qu'ils font de plus en plus d'heures même le samedi, et pour porter les brancards par exemple ils ne sont plus assez nombreux. La direction leur dit : « vous voulez de l'aide, travaillez avec les gardiens de la tour ». Ces gardiens sont de l'ACDS. Alors, porter un pistolet, ils peuvent peut-être, mais ils ne sont pas compétents pour la sécurité incendie par exemple. Il faut dire que les pompiers chez nous sont tous syndiqués et ne se laissent pas manœuvrer. Comme les directions, sous prétexte de sécurité, cherchent à contrôler les travailleurs, ils veulent des agents de sécurité obéissants.

► **Comment se passe la vie syndicale chez toi ?**

Justement, dernièrement, il y a eu un cas de répression syndicale. Chez nous, il y a un système de rotation compliqué

avec plusieurs critères, en fonction de ton travail par exemple. Comme par hasard, les délégués syndicaux ont été notés non pas en fonction du travail, mais en fonction du temps passé au travail ; et comme ils ont dit qu'on passait 50 % de notre temps à téléphoner ou à recevoir des gens, on voit le résultat immédiat. Ils nous ont accusés de ne pas boucler notre compteur (c'est-à-dire faire le nombre d'heures. NDLR).

Cela pose le problème de toutes les formes de contrôle possibles dans une tour, qui sont très nombreux. Déjà le bureau paysager permet à la maîtrise un contrôle immédiat — du regard — de tout ce qui se passe dans son service. Finies les cloisons qui permettaient de s'isoler. En plus, pour gérer les horaires variables, il y a un ordinateur IBM 3 750, qui sert aussi pour contrôler les communications. La direction peut savoir quel poste appelle, où et qui ; avec ça, elle peut constituer un dossier à sortir à l'occasion.

Au niveau d'une tour, on a du mal à se rencontrer à cause de l'organisation de la tour et des horaires variables, il n'y a que les délégués, grâce aux heures de délégation, mais ça pose d'autres problèmes...

► **Peut-on améliorer une tour de bureaux comme celles de la Défense ?**

L'intervention syndicale dans ce secteur est difficile. Peut-on faire des fenêtres là où il n'y en a pas de prévues ? Peut-on changer la climatisation alors que tout est organisé pour, etc. On s'aperçoit que tous les éléments sont dépendants. Il faut plutôt refuser d'entrer dans ces tours, ou il faut chercher à en sortir.

**LA SEMAINE PROCHAINE :**  
Entretien avec la section syndicale CFDT de l'URSSAF

### Pourquoi des tours de bureaux ?

*A Paris, la construction de tours de bureaux s'est généralisée, et quelques grandes villes de province ont tenu à avoir les leurs. On a construit en hauteur parce que cela permettait de rentabiliser le prix du sol.*

*Toutes sont organisées de la même façon, de manière à utiliser le moindre centimètre carré disponible, de manière à dépenser le moins possible, sauf dans toutes « améliorations » permettant d'augmenter la productivité des travailleurs et le profit du capital.*

*Au centre, un noyau en béton où se trouvent toutes les gaines et les ascenseurs. Le moins possible d'ascenseurs d'ailleurs : de toute façon, on étalera les déplacements de manière à limiter les bouchons. Autour de ce noyau qui assure la stabilité de l'ensemble, on empile des étages. Ensuite, on colle des façades à cet immense mécano et ça y est presque. Les panneaux de façade sont d'ailleurs industrialisés en panneaux standar, les plus minces possible et sans fenêtre : ça coûte moins cher. Pour chauffer, pour respirer, on installe un système de climatisation central de la tour. On a ainsi un certain nombre d'étages identiques sans ouverture possible, reliés entre eux pas des batteries d'ascenseurs. Dans cet immense bocal, les directions vont installer les travailleurs en organisant le travail le plus rationnellement possible. Pas de cloisons entre les bureaux : ça se surveille plus facilement. La direction au dernier étage. Le meilleur : le restaurant d'entreprise et les locaux sociaux en sous-sol : ça coûte moins cher.*

*En prime, on installe toutes sortes de contrôles qui seront justifiés par les horaires variables, ou par la sécurité, pour par rien du tout dans la plupart des cas.*

*Voilà comment les directions avec l'aide de nombreux spécialistes ergonomes, architectes, psychologues, etc., organisent un certain type d'aménagement de l'espace en moyen d'oppression.*

## Alors qu'Etchegaray confirme les licenciements à Longwy

# JOURNEES «PORTES OUVERTES» CE WEEK-END A USINOR DENAIN

Mardi se tenait la sixième réunion entre la direction d'Usinor et les organisations syndicales du trust. Comme on pouvait s'en douter, cette entrevue qui était la dernière avant la réunion de synthèse du 6 avril n'a abouti à aucun résultat : Etchegaray, PDG d'Usinor, a confirmé les milliers de

A Denain, les organisations syndicales d'Usinor ont décidé, chacune de leur côté, d'organiser ce week-end, les samedi 31 mars et dimanche 1<sup>er</sup> avril, une journée «portes ouvertes» à Usinor-Denain à laquelle sont conviés les travailleurs et la population de l'ensemble du Nord-Pas-de-Calais.

Par ailleurs, la journée du 6 avril qui doit se traduire par la montée sur Dunkerque des travailleurs du trust Usinor, se prépare. Dans un tract de ce début de semaine, la CFDT d'Usinor-Denain explique les buts qu'elle entend fixer à cette journée. «La CFDT estime, dit en substance le tract, que cette action doit être marquée par des débats avec les travailleurs de Dunkerque sur le plan de restructuration globale, pour discuter des formes d'action». Cette journée est donc considérée comme le

premier pas vers d'autres actions communes de l'ensemble des sidérurgistes ; la CFDT propose par ailleurs des arrêts de travail de la durée d'un poste ce jour-là.

Si le bilan de la négociation qui doit avoir lieu le 6 avril avec Etchegaray se révèle être négatif, des actions de grande envergure au niveau sidérurgique seront envisagées. La CFDT précise enfin, que la journée du 6 avril ne s'oppose pas à la réalisation d'ici là, d'autres actions ponctuelles qui pourraient être organisées intersyndicalement.

La CGT d'Usinor-Denain s'est par ailleurs ralliée à la journée du 6 avril et y appellera également. Certains responsables de ce syndicat tentent néanmoins à ce propos de récupérer cette journée... et de l'inscrire à leur seul actif. Ainsi, Elie Salengro,

licenciements prévus à l'usine de Longwy.

La veille, la direction du trust Sacilor Sollac avait elle aussi confirmé notamment la suppression de 1 800 emplois d'ici 1980 à la Sollac.

Voilà, si besoin en était, qui confirme la nécessité de continuer et d'amplifier la lutte.

responsable CGT au Comité central d'entreprise d'Usinor, a envoyé aux représentants syndicaux CFDT, FO et CGC du groupe une lettre les invitant à une réunion le lundi 26 avril, en début d'après-midi, pour examiner la poursuite de la lutte dans les différentes entreprises du groupe.

Le problème est que cette lettre n'est arrivée à leurs destinataires et notamment à la CFDT que lundi en fin de matinée, quelques heures avant le rendez-vous, rendant impossible la participation à la réunion.

Ce qui n'a pas empêché certains représentants CGT, lors d'une conférence de presse tenue le lundi soir, de regretter l'absence de la CFDT à notre réunion, et de poursuivre leur conférence de presse sur les propositions d'action de la CGT et notamment en ce qui concerne la

journée du 6 avril... au cours de laquelle la CGT propose un «rassemblement de lutte de tous les ouvriers d'Usinor et des travailleurs du bassin de Denain à Usinor-Dunkerque»... ignorant totalement la proposition de départ de la CFDT.

De la même manière, l'Humanité du mercredi 28 ne dit pas un mot sur la mobilisation du 6 avril à Dunkerque, proposée depuis déjà quelque temps par la CFDT et initialement prévue le 27 mars. Ce langage réduit à leur juste mesure les discours unitaires des responsables de la CGT qui prétendent ensuite mener seuls la lutte.

Différentes actions se poursuivent. A Longwy, les militants CFDT poursuivent l'occupation de la centrale à oxygène d'Herseange. Par ailleurs, mardi matin, des militants CGT ont envahi le tribunal d'instance de Longwy.

## SAM (Marseilles)

# JOURNEE «PORTES OUVERTES» SAMEDI 31 MARS

Décidés à ne pas accepter la liquidation de leur entreprise, les travailleurs de la SAM (Société des Ateliers de la Méditerranée) prennent des initiatives permettant d'informer largement l'opinion publique et faisant appel à la solidarité ouvrière.

La journée «portes ouvertes» du samedi 31 mars, va tout à fait dans ce sens avec la visite des ateliers toute la journée commentée par les travailleurs, une exposition photo sur le matériel fabriqué et les différentes étapes de la lutte, ainsi qu'une conférence de presse devant l'usine.

Cette initiative est d'autant plus importante que la dernière journée «portes ouvertes» organisée dans le quartier Nord de Marseille par des sections syndicales d'entreprise date de trois ans : c'était lors de la longue lutte des Griffet. Bien que la mobilisation ne put se faire qu'en une semaine, 20 000 tracts sont diffusés dans les usines et les cités du quartier.

Cette journée sera pour de nombreux travailleurs l'occasion de faire le point sur les différentes luttes

menées contre le chômage dans une région particulièrement frappée par la crise et où de nombreux travailleurs luttent isolément contre les licenciements, les fermetures et les atteintes quotidiennes contre les avantages acquis.

Tous ceux qui refusent qu'une nouvelle usine soit liquidée, tous ceux qui n'acceptent plus un seul licenciement, tous ceux qui luttent pour regrouper les forces contre le chômage feront tout pour que cette initiative soit un succès, pour faire échec à la liquidation. Des messages de soutien peuvent déjà être envoyés à la section syndicale CGT de la SAM, 12 boulevard Frédéric Sauvage, 13 014 à Marseille.

Robert RIVIERE

## ■ AUGMENTATION DU SMIC ?

Le conseil des ministres qui se réunira jeudi devrait prendre la décision d'augmenter le SMIC. Celui-ci passerait à 11,62 F soit 2 021 F par mois pour 173 heures.

## LE DOYEN DU CHU DE L'HÔPITAL COCHIN (PARIS) : «J'AI ETE FASCISTE ET JE RESTE FASCISTE»

C'est lors d'une assemblée générale des étudiants en médecine du CHU de Cochin, actuellement en grève, que le professeur Maurer a fait cette déclaration qui a moins surpris par son contenu que par la soudaineté de cette affirmation.

Dans une déclaration au journal *Le Monde* il a précisé : «Pourquoi j'ai fait ces déclarations hier, trente ans après ? Parce que lors de mon élection comme doyen des tracts ont circulé sur mon passé. Il vaut mieux que tout le monde sache clairement. En effet il y a 4 ans, les étudiants de Cochin avaient dénoncé la participation de Maurer à la division Charlemagne de la Waffen SS, ce qu'il reconnaît volontiers aujourd'hui.

Bien qu'il ait maintenu sa candidature, il a finalement été remplacé au conseil de gestion de la faculté de médecine par le professeur Crémier, rhumatologue.

## De Bagdad à Genève

# Une lutte constante pour la récupération des richesses nationales

Réunis lundi à Genève, les 13 ministres du pétrole des Etats membres de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole, ont procédé à l'examen de la production iranienne, dont la baisse est à l'origine du renversement du marché en faveur de l'offre, mettant ainsi les pays producteurs en position de force. Face à l'érosion du pouvoir d'achat des pays producteurs due à l'augmentation importante des prix des biens d'équipement et à l'inflation, les membres de l'OPEP se sont prononcés pour une augmentation du prix du pétrole, de 9 %, soit une avance de 6 mois sur le calendrier fixé pour 1979. Le contrôle du marché du pétrole, dont la commercialisation reste l'apanage des grandes compagnies est également à l'ordre du jour. Les 13 pays membres se sont mis d'accord pour maintenir la production à son niveau actuel.

Née il y a dix-neuf ans de l'effort de cinq pays producteurs pour s'opposer à la mainmise du cartel des sept sœurs (les 7 principales compagnies pétrolières), l'OPEP n'a cessé de se renforcer, infligeant des reculs non négligeables à l'impérialisme. Aux 5 fondateurs de l'OPEP : l'Irak, l'Iran, le Koweït, l'Arabie Saoudite et le Venezuela, sont venus s'ajouter le Qatar (1961), la Libye et l'Indonésie (1962), Abou Dhabi (1967), l'Algérie (1969), le Nigeria (1971), l'Equateur (1973), et le Gabon (1975). Dans le préambule des résolutions adoptées à Bagdad en septembre 1960,

les principes qui guideront l'action future de l'OPEP sont déjà présents : le pétrole doit être un moyen pour les pays producteurs d'assurer leur développement économique, le pétrole étant un bien qui s'épuise, il est d'autant plus nécessaire de prévoir à plus ou moins long terme son remplacement par d'autres sources de revenus.

## LA CONSOLIDATION

Au début de son existence, l'OPEP inspire des craintes limitées à l'impérialisme qui pense pouvoir jouer sur ses contradictions internes, par pays in-

terposés. En 1965, l'OPEP est reconnue comme une organisation internationale par le Conseil économique et social des Nations Unies. Les dix premières années de l'existence de l'OPEP, ont vu l'organisation remporter des succès appréciables, obtenant le maintien des prix et l'augmentation de la part revenant aux pays producteurs. A la conférence de Djakarta en 1964, les pays producteurs obtiennent le paiement par les compagnies d'une taxe supplémentaire sur le coût de production qui porte de 50 à 56,25 % le montant des taxes sur les bénéfices. La règle de partage des bénéfices 50/50 est petit à petit remise en cause par tous les pays producteurs. Le début des années 1970 est marqué successivement par les accords de Téhéran et de Tripoli qui valent le taux de 55 % pour l'impôt payé par les compagnies et obtiennent une augmentation régulière des prix affichés. Suit une série de nationalisations et de prises de participation majoritaires : en 1971 l'Algérie nationalise à 51 % ses gisements de pétrole et à

100 % ceux de gaz ; en 1972, l'Irak nationalise l'Irak Petroleum Company.

## L'ARME DU PETROLE

La guerre d'octobre 1973 amène les pays arabes à prendre toute une série de mesures : baisse de la production, blocus pétrolier contre les Etats-Unis et la Hollande, en raison de leur appui à l'Etat sioniste. Le 16 octobre, l'OPEP décide d'augmenter le prix du brut de 70 %. Le pétrole apparaît pour la première fois comme une arme politique. Début 1974, une deuxième augmentation portera le baril de pétrole léger à 11,65 dollars, soit par ces deux dernières augmentations un quadruplement du prix du brut. L'inflation, qui se répercute sur le prix des biens d'équipement achetés par les pays producteurs, devait récupérer la moitié de cette augmentation. Mais les prix ne sont pas la seule préoccupation des pays producteurs qui s'inscrivent dans la lutte des pays du Tiers Monde, aussi bien les revendications concernant les autres matières premières que la lut-

te contre l'échange inégal imposé par l'impérialisme. L'OPEP a commencé à demander l'indexation du prix du pétrole sur celui des produits manufacturés. D'autre part, l'OPEP a fourni une aide importante aux autres pays du Tiers Monde et a créé un fonds spécial pour cette aide.

Dans la dernière période, elle se montre très préoccupée par les prix pratiqués par les compagnies pétrolières à l'égard des pays consommateurs du Tiers Monde, prix bien en deca des tarifs fixés par l'OPEP. Entre 1974 et 1978 le pouvoir d'achat du baril s'est effrité : pour acheter la même quantité de produits dans les pays industrialisés il faut exporter au lieu d'un baril en 1974, deux et même trois barils. Les pays producteurs veulent désormais prendre en charge la production économique, la commercialisation pour organiser le marché et échapper ainsi aux spéculations des compagnies pétrolières.

Frank ROUSSEL

Demain :  
La crise iranienne  
et ses conséquences sur  
le marché